VANVEY infos

Bulletin d'informations du Conseil Municipal de Vanvey Décembre 2014

MAIRIE DE VANVEY
Rue des Ponts
21400 VANVEY
Tél. 03 80 81 83 54
Email : mairie.vanvey@wanadoo.fr
Maire 06 85 08 72 60
Email : ivp.pao@orange.fr
Site : www.vanvey.fr

Secrétariat de Mairie
LUNDI 17h - 18h
JEUDI 16h - 18h
VENDREDI 17h - 19h
Permanence le Samedi
tous les quinze jours de 10h - 12h

Agence Postale
LUNDI 14h - 18h
MERCREDI 8h - 12h
JEUDI 14h - 18h
SAMEDI 9h - 12h

Syndicat Intercommunal
des Eaux de Combe Noire
Jean-Jacques BRICHE
06 56 82 30 95

Marché à Vanvey
LES DIMANCHES MATIN
Place de la Mairie - de 8h à 12h

Bulletin d'informations diffusé aux habitants de la commune.
Rédaction : Mairie de Vanvey
Responsable de la Publication : Philippe VINCENT
Impression : Mairie

Composition du Conseil Municipal
Phillippe VINCENT, Maire
Nathalie CAILLETET, 1ère Adjointe
Hervé VIEULES, 2ème Adjoint
Jean-Marie POURCELOT, 3ème Adjoint
Jean-Jacques BRICHE, Conseiller
Hélène COLLIN, Conseillère
Paule FONQUERNIE, Conseillère
Cindy JOLY, Conseillère
Emeric ROGER, Conseiller
Patrice ROMANEL, Conseiller
Séverine VINCENT, Conseillère

FLASH INFO ... FLASH INFO
LA BOUCHERIE DE THOIRES
S'ARRETE LES JEUDIS DE 13H30 À 15H30
PLACE DE LA MAIRIE
ATTENTION PAS DE PASSAGE
le 25 DÉCEMBRE et 1er JANVIER

Edito

Chères Vanvéennes, Chers Vanvéens,

La fin d'année approche, nous sommes à quelques jours des fêtes. Mais serons nous tous dans le même état d'esprit lors de cette période qui se veut traditionnellement festive?

Alors que nous procédons au redressement des finances communales, nous apprenons qu'une de nos entreprises locales ferme ses portes le 12 décembre. Pour certains de ces salariés, ce sont plus de 30 années passées dans cette société, qui a connu un rayonnement national, voire international. Que devons nous retenir de cette fin, si ce n'est que la situation économique actuelle et à venir, est constamment mise à mal par un pouvoir sans projet concret. Nous nous sommes attachés à suivre depuis le mois de mai, la situation qui nous était rapportée. Nous avons tenté de mettre en rapport toutes les institutions qui auraient été en mesure de faire poursuivre une activité industrielle dans notre commune, qui en a besoin, tant au niveau de l'emploi que dans un domaine plus financier.
Si demain, l'entreprise mise en liquidation, ne trouve pas de repreneur et de solution de redémarage, nous aurons une nouvelle fois un énorme problème dans l'élaboration du budget communal, qui devra se traduire certainement par une fiscalité à la hausse.

Dans le même temps, la commune de Vanvey vient de délibérer favorablement avec recommandations concernant le dossier de prise en considération du futur Parc National de Champagne-Bourgogne. C'est une nouvelle importante qui peut être d'un intérêt sans limite dans la sauvegarde de notre tissu économique local, dans la conservation du patrimoine et dans le domaine touristique. Si le dossier est validé en avril 2015, nous entrerons dans une nouvelle phase de ce projet. Nous demanderons au GIP de nous informer régulièrement des évolutions, pour que chacun ait connaissance du dossier et de ses aménagements. La consultation locale aura lieu ensuite dans le courant des années 2016 et 2017. Ce n'est qu'à ce moment que nous saurons si oui ou non, nous aurons le droit de prétendre à la mention Vanvey, village du Parc National de Champagne-Bourgogne.

Comme je le fais régulièrement, je souhaite une nouvelle fois adresser des remerciements, aux bénévoles qui ont animé le village depuis la rentrée.
Que la fin d'année vous apporte joie, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Amicalement !

Philippe VINCENT
Maire

Je souhaite rappeler que les décisions du conseil municipal s'appliquent à tout le monde et dans les mêmes conditions. Lors des spectacles de l'émission de TF1, la Salle Espace Loisirs et Rencontres a été louée au tarif voté en 2014.

FLASH INFO ... FLASH INFO ... FLASH INFO ...
CÉRÉMONIE DES VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 10 JANVIER 2015 À 19H00
SALLE ESPACE RENCONTRES ET LOISIRS

Forêt Communale Indivise :

INFORMATION :

La décision prise par la Commission des bois concernant les affouages et votée à l'unanimité par le Conseil Municipal fait suite aux remarques qui avaient été faites lors de l'examen du budget et reprises lors de la première commission des bois. Le déficit 2013 (2600 €) après distribution des affouages ne pouvait se reproduire. L'augmentation a été calculée sur un coût réel des dépenses par rapport au nombre d'affouagistes. Après calcul le résultat pour l'année 2014-2015 est en solde positif.

Les parts d'affouage non distribuées ont été vendues à l'amiable par les soins de l'ONF et ont obtenu un résultat de 11503 €.

Les bonnes relations que la commune entretient avec les services de l'ONF, donnent de très bons résultats. Ces résultats supérieurs aux estimations lors des ventes de bois 2014, sont en rapport avec le prix de marché actuel à la hausse, mais font suite aussi au très bon travail de la Commission des bois.

Nous ne pouvons et ne devons pas exploiter n'importe comment cette ressource naturelle si importante pour la commune. Elle est, je le rappelle une part non négligable de notre budget communal.

INFORMATION :

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE
et du
SECRÉTARIAT DE MAIRIE
DU 24 DÉCEMBRE 2014 AU 4 JANVIER 2015

Le secrétariat de Mairie sera ouvert le

31 Décembre 2014 de 14h00 à 16h00

dernier jour d'inscription sur les listes électorales

Réunion du Conseil Municipal de Vanvey du 4 Octobre 2014

Présents : Philippe Vincent, Nathalie Cailletet, Hervé Vieulès, Jean-Marie Pourcelot, Jean-Jacques Briche, Patrice Romanel, Séverine Vincent.

Absents : Hélène Collin a donné pouvoir à Jean-Jacques Briche
Paule Fonquernie a donné pouvoir à Hervé Vieulès
Emeric Roger a donné pouvoir à Nathalie Cailletet
Cindy Joly.

La Séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Mme Nathalie Cailletet

Lecture est faite par le Maire des Procès Verbal du Conseil précédent, qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Affouages et destination des coupes :

Suite à la Commission des bois qui a eu lieu à Villiers-le-Duc, le mardi 16 septembre 2014, le Conseil Municipal entérine à l'unanimité la décision prise par les membres de la Commision :

- L'augmentation des affouages : à compter de la saison 2014-2015, le tarif de la part d'affouage est fixé à 65,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'inscription à l'état d'assiette de coupes non réglées.
- Ajournement des coupes n° 13, 50, 60, 119, 121 pour un passage en coupe ultérieur.
- Décide la destination des coupes réglées et non réglées n°3, 10, 41, 42, 53, 56, 77, 90, 110, 111, 112 , 113 de la forêt communale inscrite à l'état d'assiette de l'exercice 2015.
- Vente par les soins de l'ONF des coupes n°3, 10, 41 , 42, 77, 90, 110, 111, 112, 113 et la délivrance en 2016 du taillis, des houppiers et petites futaies aux affouagistes des coupes 53, 56.
- Nomination des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes. L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité des garants pour la commune de Vanvey : M. Philippe Weinert, M. Xavier Cailletet, M. Jean-Claude Mancini.
- Délai à respecter dans les coupes affouagères :
  Conformément au règlement d'affouage ils sont fixés comme suit :
  - Façonnage des houppiers : 15 avril 2015
  - Vidange des houpiers : 30 septembre 2015

Faute pour les affouagistes d'avoir respecté le délai ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouages (loi du 4-12-1985).

Décision Modificative du budget forêt 2014 :

Afin de pouvoir régler une facture inscrite au budget concernant des travaux de cloisonnement facturés par l'ONF, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le budget de la forêt 2014 de la façon suivante :
Section de fonctionnement :
du compte 7022 : coupe de bois + 3500 €
au compte 61924 : entretien forêt + 3500 €

Remboursement sinistre système de réglage des cloches :

Suite à l'orage qui a frappé notre commune le 3 août 2014 dernier, une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre compagnie d'assurance concernant le système de réglage des cloches.
L'assurance rembourse la somme de 330 €, sur un coût de réparation de 1650 €.
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce remboursement de sinistre.

Réunion du Conseil Muncipal de Vanvey
14 Novembre 2014

Présents : Philippe Vincent, Hervé Vieulès, Jean-Marie Pourcelot, Jean-Jacques Briche, Hélène Collin, Paule Fonquernie, Patrice Romanel, Emeric Roger, Séverine Vincent.

Absentes : Nathalie Cailletet (a donné pouvoir à Philippe Vincent), Cindy Joly (a donné pouvoir à Emeric Roger).

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Patrice Romanel

La lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Muncipal du 4 octobre ne fait l'objet d'aucune remarque.

Décision modificative budget communal année 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le budget communal de l'année 2014 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recette 752 :

"Revenus des immeubles" + 111 €

Dépense 7391178

"Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes" + 111 €

Décision modificative budget forêt communale indivise année 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le budget forêt communale indivise de l'année 2014 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recette

7022 - "Coupes de bois"	+ 1 000,00

Dépense

61524 - "Bois et forêts"	+ 250,00
6281 - "Concours divers (Cotisations)"	+ 750,00

Utilisation des routes forestières et chemins de la Forêt Indivise :

Pour faire suite à la réunion qui a eu lieu le samedi 11 octobre 2014 en Mairie de Villiers-le-Duc en présence de Nicolas Schmit (Maire de Villiers-le-Duc), Fabrice Thanry (Président de la Société Chasse au bois Vanvey/Villiers-le-Duc) et Monsieur Jurien De La Gravière, Philippe Vincent demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision concernant la circulation des véhicules sur les routes et chemins de la forêt indivise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réglementer la circulation des véhicules sur les routes et chemins forestiers de la forêt communale indivise Vanvey/Villiers-le-Duc aux ayants droits : entreprises forestières, affouagistes, propriétaires, société de chasse de Vanvey/Villiers (au titre du bail de chasse et seulement aux véhicules identifiés).

Tous les autres véhicules à moteur sont interdits de circulation sur les routes et chemins forestiers de la forêt communale indivise de Vanvey/Villiers-le-Duc conformément à l'article R163-6 du Code Forestier.

Eclairage public : pose d'horloges astronomiques pour coupure nocturne

Hervé Vieulès présente le devis établi par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or (SICECO) concernant la pose d'horloges astronomiques pour coupure nocturne.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis estimatif d'un montant de 3 451,17 € subventionné à 60 %, soit un montant à la charge de la commune de 1 380,47 € pour la pose d'horloges astronomiques pour coupure nocturne.

Eclairage public – coupure nocturne

Après l'acceptation du devis de pose d'horloges astronomiques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter l'éclairage public de 23 heures à 6 heures, à compter de début 2015.

BRÈVES DU CONSEIL lors de la réunion du 14 novembre 2014 :

Réflexion sur le Parc National

Un débat a eu lieu en vue de la prise de décision que devra prendre le conseil municipal le 5 décembre prochain avec trois choix possibles : Avis favorable, avis favorable assorti de recommandations, avis défavorable.

Avant le débat, Patrice Romanel demande à Monsieur le Maire de préciser si « un avis favorable » ou « un avis favorable assorti de recommandations » engage la commune définitivement à l'adhésion au Parc National.

La réponse du Maire "Non pas d'engagement définitif puisque ce n'est qu'un vote concernant la continuation de l'étude sur la base du dossier de prise en considération, le vote définitif aura lieu en 2017".

Un débat a suivi, passionné, intéressant où chacun a pu s'informer et donner son point de vue avec sa sensibilité, ses convictions, ses interrogations. Les membres du conseil sont invités à formuler par écrit leurs remarques, leurs restrictions, leurs craintes..., avant la réunion du 5 décembre 2014 (si possible avant le 30 novembre 2014 afin que le Maire puisse en faire la synthèse qui sera présentée avant le vote.

Cérémonie du 11 novembre 2014 :

Centenaire de la Grande Guerre

Les cérémonies se sont déroulées de Villotte à Vanvey en passant par Maisey-le-Duc et Villiers-le-Duc. Après le dépôt des gerbes et les allocutions, les enfants ont interprété l'hymne national sous la direction d'Hélène Collin. La cérémonie s'est terminée traditionnellement par le verre de l'amitié.

Réunion du Conseil Municipal de Vanvey du 5 Décembre 2014

Présents : Philippe Vincent, Nathalie Cailletet, Hervé Vieulès, Jean-Marie Pourcelot, Jean-Jacques Briche, Hélène Collin, Paule Fonquernie, Cindy Joly, Patrice Romanel, Emeric Roger, Séverine Vincent.

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Cindy Joly

Lecture est faite par le Maire du Procès Verbal du précédent Conseil Municipal qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Délibération sur le dossier de prise en considération du Parc National :

Le Maire avant de commencer le débat donne lecture du courrier du Préfet Coordonnateur, ainsi que des avis formulés par les différentes instances. Présentation des courriers que le Maire a reçu des membres du Conseil Municipal pour l'élaboration d'une synthèse des recommandations concernant le dossier de prise en considération.

Après un nouveau débat, le Conseil Municipal a voté à bulletin secret :

Avis favorable : **1**

Avis favorable avec recommandations : **8**

Avis défavorable : **2**

Le Conseil Municipal ayant délibéré en majorité pour un avis favorable avec recommandations, le Maire a présenté à l'approbation la synthèse des recommandations qui accompagnera la délibération.

- Contraintes réglementaires suffisament identifiées et écrites concernant la forêt communale et les forêts privées, les cours d'eau et les ouvrages sur l'eau.
- Compensation pour les pertes éventuelles sur les ressources forestières et cynégétiques.
- Prise en compte avec assurance des difficultés et des besoins de l'économie locale.
- Demander au GIP de maintenir avec la commune une information régulière durant la période 2015 - 2017
- Maintenir dans le projet la suppression des terres agricoles de cultures céréalières et des prairies.
- Droit de vote de la commune sur toutes les décisions du GIP.

Toutes ces recommandations ont été validées par le Conseil Municipal.

Délibération sur la chaufferie bois : Tarifs de la fourniture d'énergie.

À la demande de M. le Maire et conformément aux dispositions légales Mme Hélène Coliin se retire du débat et quitte la salle.

Suite à l'annonce faite, lors de la présentation du budget 2014, le Maire avait annoncé qu'il prendrait une décision concernant la vente de l'energie issue de la chaufferie bois communale.

Après un calcul rassemblant toutes les informations nécessaires incluant frais de fonctionnement et d'investissement et une reprise de l'historique des consommations. Le tableau des tarifs a été présenté et accepté après le vote : 6 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre.

Une part fixe de 400,00 € par logement et une part variable calculée sur la consommation part rapport à la surface et sur la base du MAP équivalent à 1000 KW.

La saison de chauffe 2013-2014 n'étant pas facturée, les titres seront émis avant le 15 Décembre 2015. Une demande d'échelonnement du paiement pourra être demandé au Centre des Finances Publiques. La saison de chauffe 2014-2015 sera facturée début Janvier 2015 et pourra elle aussi faire l'objet des mêmes dispositions.

Ensuite le Maire annonça qu'il faudra rapidement se pencher sur l'extension du réseau de chauffage qui sera l'unique solution pour aboutir à une mise à l'équilibre du budget de la chaufferie bois communale.

Les personnes concernées et intéressées par ce mode de chauffage dans un périmètre proche du centre du village peuvent dès à présent se faire connaître en Mairie.

Après quelques informations transmises par M. le Maire, la séance est close à 22h30.

AMICALE DES AINÉS VANVEY-VILLIERS LE DUC

Lors de l'Assemblée Générale du Samedi 4 Octobre 2014

Annie Briche

a été élue Présidente

Repas Choucroute de l'Amicale

Une belle réussite pour cette nouvelle édition 85 convives, satisfaits de ce moment convivial intergénérationel.

ASSOCIATION "L'ATELIER DES PETITES CROIX" MARCHÉ DE NOEL 30 Novembre 2014

Plus d'exposants et de visiteurs pour ce 4ème Marché de Noël

RECENSEMENT 2015

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

La commune de Vanvey recrute à partir du 15 janvier 2015 et pour une période de 1 mois

un agent recenseur

Merci d'envoyer votre lettre de motivation à l'attention de :

Mairie de Vanvey

Monsieur le Maire

Rue des Ponts -21400 Vanvey